

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le - 5 AVR. 2023

ID : 037-213700586-20230403-DCM\_2023\_04\_020-DE

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

**Date de convocation : 28/03/2023**

**Date d'affichage : 28/03/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique

**Etaient excusés** : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. DELETANG Grégory

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-04-020**

**1.1. Commande publique - Marchés publics**

**Mise en place de nouveaux progiciels au secrétariat de mairie - signature d'un contrat avec la SAS COSOLUCE - dénonciation du contrat signé avec BERGER LEVRAULT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la SAS COSOLUCE dont le siège social est situé à PAU (64000) concernant la mise en place de nouveaux progiciels au secrétariat de mairie.

L'offre est détaillée comme suit :

Une première proposition pour le pack Optima + d'un montant de 5 800 € HT, soit 6 960 € TTC comprend la récupération des données, les installations et déploiements, la DSN et les formations des agents

L'abonnement annuel pour ce premier pack est fixé à 2 522,33 euros HT, soit 3 026,80 € TTC.

Une deuxième proposition pour un pack iConnect d'un montant de 620 € HT, soit 744 € TTC a également été transmise. L'abonnement annuel pour ce deuxième pack est chiffré à 282,83 € HT, soit 339,40 € TTC.

Une troisième proposition pour la mise en place d'un connecteur API coffre-fort pour la paie des agents est chiffrée à 675 € HT, soit 810 € TTC. L'abonnement annuel est fixé à 79,46 €, soit 95,35 € TTC.

Les tarifs (pour les trois propositions) seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice ingénierie.

L'engagement est fixé à 36 mois à compter de la date de 1<sup>re</sup> facturation.

Pour information, les abonnements du pack OPTIMA +, du connecteur COMEDEC et du connecteur API coffre-fort sont offerts par COSOLUCE jusqu'au 31 décembre 2023.

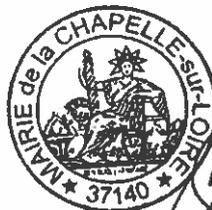
Le Maire propose d'accepter les trois propositions de la société COSOLUCE pour un montant global de 7 095,00 € HT, soit 8 514,00 € TTC ; à ce montant, s'ajouteront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les frais d'abonnements pour un montant global de 2 884,62 € HT, soit 3 461,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les trois propositions de la SARL COSOLUCE pour un montant global de 7 095,00 € HT, soit 8 514,00 € TTC et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les frais d'abonnements pour un montant global de 2 884,62 € HT, soit 3 461,55 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat et toutes les pièces inhérentes à cette délibération avec la SARL COSOLUCE 20 rue Johannes Kepler - 64000 PAU
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023
- **DÉNONCE**, au 31 décembre 2023, tous les contrats signés avec BERGER LEVRAULT

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le - 5 AVR. 2023   
ID : 037-213700586-20230403-DCM\_2023\_04\_020-DE